



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par la présente donnée à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 496-2023-1

Règlement 496-2023-1 relatif à la gestion contractuelle

Ce règlement a reçu l'approbation par le conseil municipal 2 décembre 2024.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 237, 16^e avenue Ouest sur rendez-vous seulement. Une copie du règlement également publié sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ ce 3^e jour du mois de décembre 2024 à Venise-en-Québec

Magali Filocco
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis de promulgation du règlement n° 496-2023-1 aux deux endroits désignés par le Conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement n° 496-2023-1 sur le site Internet de la Municipalité le 3 décembre 2024.

Magali Filocco
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe
3 décembre 2024